



Le Groupe du Centre propose Martin Candinas à l'élection de la seconde vice-présidence du Conseil national

Lors de la réunion préparatoire du groupe parlementaire, les membres du Groupe du Centre. PDC-PEV-PBD ont traité les thèmes centraux de la première semaine de la session parlementaire d'hiver 2020, notamment les aspects financiers comme le budget 2021, le soutien à l'économie dans la loi Covid-19 ainsi que l'élection du second vice-président du Conseil national.

Le Groupe du Centre a élu aujourd'hui le conseiller national PDC, Martin Candinas comme candidat à la deuxième vice-présidence de la Chambre basse pour 2021. Cela signifie qu'il assumera en tant que « premier citoyen du pays » la présidence tournante du Conseil national en 2023.

Félicitations et plein succès !

Une politique consensuelle est la condition sine qua non à l'exercice de la fonction de vice-président-e du Conseil national. Pour le conseiller national Martin Candinas : « À une époque de polarisation croissante, l'échange et l'écoute réciproques sont plus importants que jamais. Je m'engagerai à ce que cela reste ainsi ». Martin Candinas est depuis 2011 membre du Conseil national. Auparavant, il était membre du Grand Conseil du canton des Grisons. Il fait partie de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) ainsi que de la Commission de la politique de la sécurité (CPS-N). Depuis 2012, Martin Candinas est également membre de la présidence du PDC suisse.

Augmenter le soutien aux entreprises en difficulté

La clause pour les cas de rigueur jette les bases qui permettent aux entreprises particulièrement touchées et par ailleurs en bonne santé de continuer à recevoir une aide rapide, simple et ciblée. Comme le Conseil fédéral, le Groupe du Centre juge nécessaire l'augmentation substantielle du paquet d'aides. Pour le conseiller national valaisan Sidney Kamerzin valaisan « l'approche fédéraliste est à saluer, car les cantons connaissent les structures de leur économie et peuvent apporter un soutien ciblé et là où cela fait sens ».

Grâce à la motion du conseiller national saint-gallois Nicolo Paganini, la loi Covid-19 a élargi son champ d'action en incluant la cause pour les cas de rigueur : « Il est important que les cantons créent les bases légales qui permettent le versement et mettent à disposition le budget nécessaire. Il serait choquant que la réglementation applicable aux cas de rigueur ne puisse pas être mise en œuvre dans différents cantons ».

Budget 2021 équilibré

Après cette année marquée par la crise de la Covid-19 et des dépenses extraordinaires très élevées, le budget de l'année à venir méritera une attention toute particulière. Le Groupe du Centre a pris connaissance de la proposition de budget pour 2021 et a procédé à un premier échange de vues. Il souscrit très largement à l'ambition d'équilibre budgétaire proposé par le Conseil fédéral. Dans le même temps, il ne souhaite pas d'augmentations généreuses du budget, du fait de la situation extraordinaire actuelle. Le Groupe soutient toutefois le supplément II, en particulier l'augmentation des contributions de la Confédération aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, ainsi que les crédits supplémentaires pour l'achat de médicaments. Pour le conseiller national jurassien et membre de la commission des finances du Conseil national Jean-Paul Gschwind « nous devons continuer à investir dans notre avenir, malgré la crise, pour renforcer nos structures sociales et de formation tout en nous assurant que les montants prévus soient utilisés de manière ciblés ».